

COMMUNE DE REGUISHEIM

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MAI 2015

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du P.V. de la réunion du 26 mars 2015
2. Droit de préemption urbain
3. Travaux de restauration des peintures intérieures de l'Eglise – plan de financement
4. Remplacement des agents momentanément indisponibles
5. Embauche de jeunes pour l'été 2015
6. Adhésion à la charte Natura 2000 du site ZSC Hardt Nord
7. Informations et divers

PRESENTS	EXCUSES	PROCURATIONS A
HOEGY Bernard		
METZGER Fabienne		
SCHMITT Yannick		
FLEISCHER Fabienne		
ANGSELL Jean-Louis		
NODON-FLIEG Véronique		
HAEFFLINGER Patrice		
SUTTER Sabrina		
BOEGLIN Thierry		
MUSSOTTE Julie		
WUNDERLY Christophe		
	HEITZMANN Aurélia	FLEISCHER Fabienne
HASSENFRATZ Eric		
BACHER Annette		
SCHWENGER Guillaume		
PAULUS Frank		
BELZUNG Marie-Josée		
SCHWOB Philippe		
	LATUNER Maurice	SCHWOB Philippe

Monsieur Bernard HOEGY, Maire, salue les membres du Conseil Municipal et ouvre la séance à 20 heures 30. Il procède à l'appel des conseillers et constate que le quorum est atteint.

M. Patrice KIEFFER est désigné en qualité de secrétaire de séance.

POINT 1 : APPROBATION DU P.V. DE LA REUNION DU 26 MARS 2015

Le P.V. de la séance du 26 mars 2015 est soumis au vote.

Une précision est à apporter au point 9 a) : M. Philippe BOUHELIER domicilié à COURCELLES LES MONTBELIARD (25420) est également membre de l'association de chasse les vieux brocards et il est proposé de l'agréer.

Cette précision étant apportée, le P.V de la séance du 26 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

POINT 2 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Les déclarations d'intention d'aliéner suivantes ont été reçues en mairie :

- Section 32, n° 89 Grand'Rue, superficie 1082 m2 et section 37, n° 60, superficie 1301 m2. Apport en société CLAUSS Jean-Pierre et HASSENFORDER Albertine à la SCI L'ALBATROS – estimation du bien apporté 184 500 €.
- Section 56, n° 265, 24 rue Albert Schweitzer, superficie, 7,60 ares. Vente MINERY Bernard à M. CHATEL Cédric et Mme UEBER Isabelle au prix de 170 000 €.
- Section 3, n° 14, 15, 141, 142, 143, 144, 5 rue de Hirtzfelden, superficie totale 9,65 ares.
Vente M. et Mme PETER à M. ERNY Bruno et Mme HERVIAS Virginie au prix de 330 000 €.
- Section 56, n° 77/37, 8 Les Tilleuls, superficie 6,90 ares.
Vente LUSCHER Julie et LUSCHER Gautier à ZANCHI Olivier et HUSHERR Joël au prix de 190 000 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption.

POINT 3 : TRAVAUX DE RESTAURATION DES PEINTURES INTERIEURES DE L'EGLISE – PLAN DE FINANCEMENT

La délibération suivante annule et remplace celle du 26 mars 2015 (point 3)

Le Conseil de Fabrique de l'Eglise représenté par M. FERRE a fait établir un devis de rénovation de l'église auprès des Ets MISSLIN Frères pour la peinture de la nef de l'entrée et de la tribune avec traitement de fissures et du salpêtre pour un montant de 53 146,20 € TTC.

Il est proposé à la commune de prendre la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Le plan de financement prévisionnel s'établirait comme suit, en € hors taxes:

Coût des travaux : 44 288,50 € H .T.

Subvention du Conseil Général 6 838 €

Participation du Conseil de Fabrique : 14 164 €

Commune de Réguisheim (30%): 13 286,55 € H.T.

Total recettes : 34 288,55€ (soit une différence de – 9 999,55€)

Il sera demandé une subvention au député.

Une convention sera établie entre la commune et le Conseil de Fabrique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte le devis des Ets MISSLIN Frères pour un montant de 44 288,50 € HT.
- décide de ne pas prendre en charge les éventuelles plus-values
- décide d'inscrire la somme de 53 146,20 € TTC en section d'investissement du budget primitif 2015
- autorise le Maire à solliciter les subventions relatives à ces travaux
- autorise le Maire à signer tout document relatif à la présente, notamment la convention.

POINT 4 : REMPLACEMENT DES AGENTS MOMENTANEMENT INDISPONIBLES

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la fonction publique territoriale, il est possible de recruter des agents non titulaires pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent non titulaire momentanément indisponible pour les motifs suivants :

- exercice des fonctions à temps partiel,
- congé annuel,
- congé de maladie, de grave ou de longue maladie,
- congé de longue durée,
- congé de maternité ou pour adoption,
- congé parental ou congé de présence parentale,
- congé de solidarité familiale ou de l'accomplissement du service civil ou national,
- rappel ou maintien sous les drapeaux ou participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire,
- autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Les contrats sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent pour faciliter la prise de poste par le remplaçant.

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les contrats de travail en fonction des besoins de remplacement sur le modèle annexé en précisant l'emploi et le niveau de rémunération en cohérence avec les fonctions à assurer.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à signer les contrats de travail pour remplacer un fonctionnaire ou un agent non titulaire momentanément indisponible,

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

POINT 5 : EMBAUCHE DE JEUNES POUR L'ETE 2015

Des candidatures ont été déposées en mairie pour des postes de stagiaires vacances. Il est proposé de retenir les candidatures de 5 jeunes sur une période allant de mi-juin à début septembre 2015.

En fonction des disponibilités des jeunes, les contrats seront d'une durée de 3 semaines.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir la proposition du Maire pour permettre aux agents de prendre des congés d'été.
- d'autoriser le Maire à signer les contrats
- d'imputer la dépense à l'article 6413 du budget primitif 2015.

POINT 6 : ADHESION A LA CHARTE NATURA 2000 DU SITE ZSC HARDT NORD

L'adhésion à la charte est un acte volontaire qui marque l'engagement de la commune dans une démarche de protection de son environnement immédiat.

Elle permet d'obtenir une exonération partielle de la taxe sur le foncier non bâti pour les terrains concernés.

Les engagements de la charte sont pour la plupart déjà mis en œuvre par l'ONF dans le cadre de la gestion ordinaire de la forêt (arbres à vocation biologique, absence de phytocides...).

Les engagements n° 4 et 7 concernent la chasse : « tendre vers une gestion cynégétique plus naturelle » en particulier de ne plus recourir à l'agrainement durant le mois de décembre.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du contenu de la charte Natura 2000 du site ZSC (zone spéciale de conservation) Hardt Nord et des engagements qui y sont associés :

- décide d'adhérer à la charte Natura 2000 pour les propriétés communales relevant du régime forestier incluses dans le site.
- sollicite le concours de l'ONF pour finaliser le dossier d'adhésion
- autorise M. le Maire à signer l'acte d'adhésion
- sollicite l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti concernant les terrains pour lesquels la commune a adhéré à la charte.

POINT 7 : INFORMATIONS ET DIVERS

M. le Maire donne lecture des demandes d'autorisations relatives aux droits du sol.

Il informe que :

-5 075,50 € ont été récoltés dans le cadre de la quête 2015 pour la lutte contre le cancer

-Le marquage rue de Hirtzfelden va être repris à l'entrée de la rue.

M. Wunderly suggère de déplacer 2 places de stationnement par rapport au poteau d'incendie.

-Les barrières endommagées rue du 5 février ont été remplacées ainsi que la vitre de l'abribus rue des Tilleuls (prise en charge par l'assurance de la commune).

-un projet de lotissement est en cours au Kleinfeld, le permis de lotir sera déposé par SOVIA.

-Une concertation va être lancée pour l'achat des tableaux interactifs à l'école Les Tilleuls. Des appels à dons permettront l'équipement d'environ 2 classes.

-au niveau du SIVU, un appel d'offres est en cours pour l'exploitation de la station d'épuration de Meyenheim et les bassins de relevage (lot 1), le traitement des boues (lot 2).

Un grillage a été mis en place autour de la station de relevage située au niveau de la Croix Rouge pour des raisons de sécurité.

-Dans l'affaire Kuhlburger Georges, le pourvoi en cassation sera examiné le 19 mai. Mme Danièle Kuhlburger a été contrainte de verser à la commune les sommes de 11 000 € et 9 000 € à titre d'acompte du jugement la condamnant.

La séance est close à 21h00.

Réguisheim, le 05 mai 2015

Le Maire

Bernard HOEGY